

COMMUNE DE VAOUR

PROCES VERBAL du conseil municipal n° 2 Séance du 27 mars 2025

Date de la convocation :
20/03/2025

Nombre de membres

en exercice : 9

Présents : 8

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jérémie STEIL

Sont présents : Jérémie STEIL, Catherine SAMUEL, Nathalie MULET, Melvin ROCHER, Adria CORDONCILLO, Cathy GREZES, Léonore STRAUCH, Gisèle ANDRIEU

Représentés :

Excusés : Claire DAVIENNE

Absents :

Secrétaire de séance : Nathalie MULET

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du compte rendu du 13 février 2025
2. Délibérations :
 - Vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2024 et affectation de résultats des 4 budgets (Général, Eau, Transports, MSAP)
 - Transfert du budget assainissement à la 4C
3. Questions diverses

Le procès-verbal du 13 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

DE_007_2025 Objet : Vote du compte de gestion et du compte administratif du budget général 2024 et affectation de résultat

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, le compte de gestion de l'exercice 2024 du budget général dressé par le receveur municipal.

Il présente ensuite le Compte Administratif 2024 et se retire afin que l'assemblée puisse délibérer sous la présidence de Mme Catherine SAMUEL, Adjointe.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote à l'unanimité le compte de gestion 2024,

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Et le compte administratif 2024,

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Comme suit :

Dépenses d'investissement réalisées :	69 447.96 €
Recettes d'investissement réalisées :	107 618.62 €
Solde d'investissement de l'exercice réalisé :	+38 170.66 €
Report d'investissement 2023 :	- 80 024.55 €
Solde d'investissement de clôture :	- 41 853.89 €
Solde des restes à réaliser :	- 50 728.78 €
Résultat global d'investissement 2024 :	- 92 582.67 €

Suite à la dissolution du budget annexe au 31/12/2024 :

Report du résultat d'investissement de clôture du budget eau-assainissement d'un montant de 1 605.50 € qui s'ajoute au résultat de clôture d'investissement du budget principal d'un montant de – 41 853.89, soit au total au compte 001 : - **40 248.39 €**.

Dépenses de fonctionnement réalisées :	370 473.45 €
Recettes de fonctionnement réalisées :	454 187.19 €
Solde de fonctionnement exercice 2024 :	+ 83 713.74 €
Report exercice précédent :	+ 95 018.31 €
Résultat de fonctionnement clôture 2024 :	+ 178 732.05 €

Report du résultat de fonctionnement du budget assainissement d'un montant de 4 805.96 € qui s'ajoute au résultat de clôture du budget principal d'un montant de 178 732.05 €, soit un total au compte 002 : **183 538.01 €**.

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat excédentaire du fonctionnement d'un montant de 183 538.01 € de la façon suivante :

Résultat de fonctionnement reporté 002 : 90 955.34 €
Excédent de fonctionnement reporté 1068 : 92 582.67 €

Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 0

DE_008_2025 Objet : Vote du Compte de gestion et compte administratif du Service Eau Assainissement 2024

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, le compte de gestion de l'exercice 2024 du budget eau-assainissement dressé par le receveur municipal.

Il présente ensuite le Compte Administratif 2024 et se retire afin que l'assemblée puisse délibérer sous la présidence de Mme Catherine SAMUEL, Adjointe.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote à l'unanimité le compte de gestion 2024,

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Et le compte administratif 2024,

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Comme suit :

Dépenses d'investissement réalisées : 46 816.48 €
 Recettes d'investissement réalisées : 44 630.80 €
 Solde d'investissement de l'exercice réalisé : - 2 185.68 €
 Report d'investissement 2023 : 7 002.19 €
Solde d'investissement de clôture : + 4 816.51 €
 Dépenses de fonctionnement réalisées : 124 331.19 €
 Recettes de fonctionnement réalisées : 119 357.00 €
 Solde de fonctionnement exercice 2024 : - 4 974.19 €
 Report exercice précédent : + 19 392.07 €
Résultat de fonctionnement clôture 2024 : + 14 417.88 €

Le résultat de fonctionnement de clôture 2024 d'un montant de 14 417.88 € sera repris au budget général au compte 002.

Le résultat d'investissement de clôture d'un montant de 4 816.51 € sera repris au budget général de la commune au compte 001.

Ces excédents se rapportant à l'eau et l'assainissement seront repris au budget communal de Vaour, étant donné la clôture du budget eau-assainissement au 31/12/2024.

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

DE_009_2025 Objet : Vote du compte de gestion et du compte administratif de la Régie Transport 2024 et affectation de résultat

Le conseil municipal, réuni et présidé par Catherine SAMUEL, adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice concerné, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	13 405,35	0,00	2 496,02	0,00	15 901,37
Opérations exercice	33 749,81	47 294,68	0,00	2 180,00	33 749,81	49 474,68
TOTAUX	33 749,81	60 700,03	0,00	4 676,02	33 749,81	65 376,05
Résultat de clôture		26 950,22		4 676,02		31 626,24
Restes à réaliser					0,00	0,00
Besoin / excédent de financement total						31 626,24
Pour mémoire: Virement à la section d'investissement						0,00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

Compte 1068 (recette d'investissement)	0,00
Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	26 950,22
Compte 001 (déficit d'investissement reporté)	4 676,02

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

DE_010_2025 Objet : Vote du compte de gestion et du compte administratif MSAP 2024 et affectation de résultat

Le conseil municipal, réuni et présidé par Catherine SAMUEL, adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par Le Maire , après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	11 398,83	0,00	425,32	0,00	11 824,15
Opérations exercice	65 280,63	65 020,00	529,33	0,00	65 809,96	65 020,00
TOTAUX	65 280,63	76 418,83	529,33	425,32	65 809,96	76 844,15
Résultat de clôture		11 138,20	104,01			11 034,19
Restes à réaliser					0,00	0,00
Besoin / excédent de financement total						11 034,19
Pour mémoire: Virement à la section d'investissement						4 000,00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

Compte 1068 (recette d'investissement)	104,01
Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	11 034,19
Compte 001 (déficit d'investissement reporté)	104,01

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

DE_011_2025 Objet : Transfert de la compétence Assainissement à la 4C

Vu la délibération n° 2024-050M portant dissolution du budget annexe de l'eau et de l'assainissement de la Commune de Vaour ;

Considérant qu'un tiers des résultats de l'exercice 2024 et de l'emprunt est transféré au budget assainissement collectif de la 4C et deux tiers au BP de la commune au titre de la compétence eau qu'elle conserve,

Le Maire propose la répartition suivante des résultats et de l'emprunt entre la 4C et la Commune de Vaour :

1- Répartition des résultats 2024 :

	Résultat de clôture de l'exercice 2024	Communauté de Communes du Cordais et du Causse 1/3	Commune de Vaour 2/3
Fonctionnement	14 417,88 €	4 805,96 €	9 611,92 €
Investissement	4 816,51 €	1 605,50 €	3 211,01 €
Total	19 234,39 €	6 411,46 €	12 822,93 €

Le maire propose de prévoir au BP 2025 du budget général les crédits budgétaires suivants pour transférer l'excédent de 6 411,46 € au budget assainissement de la 4C :

- dépense au 1068 : 1 605,50 € (excédent d'investissement)
- dépense au 65888 : 4 805,96 € (excédent de fonctionnement)

2 - Répartition de l'emprunt n° 2153458 dont le capital restant dû s'élève à 229 388,23€ au 31/12/2024 :

Année	Capital		Intérêts		Total	
	1/3 4C	Total	1/3 4C	Total	1/3 4C	Total
2025	8 077,96 €	24 233,87 €	918,01 €	2 754,05 €	8 995,97 €	26 987,92 €
2026	8 179,40 €	24 538,20 €	816,57 €	2 449,72 €	8 995,97 €	26 987,92 €
2027	8 282,13 €	24 846,38 €	713,84 €	2 141,54 €	8 995,97 €	26 987,92 €
2028	8 386,14 €	25 158,42 €	609,83 €	1 829,50 €	8 995,97 €	26 987,92 €
2029	8 491,46 €	25 474,38 €	504,51 €	1 513,54 €	8 995,97 €	26 987,92 €
2030	8 598,10 €	25 794,30 €	397,87 €	1 193,62 €	8 995,97 €	26 987,92 €
2031	8 706,08 €	26 118,24 €	289,89 €	869,68 €	8 995,97 €	26 987,92 €
2032	8 815,42 €	26 446,26 €	180,55 €	541,66 €	8 995,97 €	26 987,92 €
2033	8 926,06 €	26 778,18 €	69,84 €	209,53 €	8 995,97 €	26 987,92 €
TOTAL	76 462,75€					

La Commune de Vaour mandatera le montant total des échéances et émettra, à la fin de chaque année, un titre au nom de la 4C à hauteur d'un tiers du montant des échéances, à l'article 76232 pour les intérêts et à l'article 168751 pour le capital dont le montant transféré s'élève à un total de 76 462,75 €.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuvent ces décisions.

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

QUESTIONS DIVERSES :

La sécurisation de la Maison Alègre est déléguée à l'entreprise Roland GILLET pour un montant de 23 000 € H.T.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Fait à Vaour, le 31 mars 2025

Le Secrétaire de séance

Nathalie MULET



Le Président de séance

Jérémie STEIL

